

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 mars 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Nicole Bouchard	siège 1
Normand Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Anick-Nadia Gauthier	siège 4
Linda McDuff	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 10 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 21-03-43**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 1 février 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. Règlement 299-21 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;
6. TECQ :
  - 6.1 Acceptation de la programmation de voirie pour la TECQ;
  - 6.2 Offre de service de l'entreprise EXP;
  - 6.3 Financement temporaire Desjardins;
7. Équilibrage du rôle d'évaluation foncière;
8. Demande de subvention pour la réparation du terrain de tennis;
9. Demande de permis d'alcool pour la cantine;
10. Maire suppléant;
11. Appel d'offre :
  - 11.1 Déneigement 2021-2024;
  - 11.2 Entretien des pelouses;

- 12. Fauchage des abords routier;
- 13. Conciergerie école Saint-Pie-X;
- 14. Stationnement pour la Voie des Pèlerins;
- 15. Paiement des comptes :
  - 15.1 Comptes payés ;
  - 15.2 Comptes à payer ;
- 16. Bordereau de correspondance;
- 17. Rapports :
  - 17.1 Maire;
  - 17.2 Conseillers;
  - 17.3 Directrice générale;
    - 17.3.1 Soumission toilettes;
    - 17.3.2 Balayage de rue;
- 18. Varia;
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 FÉVRIER 2021**

**Résolution 21-03-44**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 01 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

**5. RÈGLEMENT 299-21 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX**

**ATTENDU QUE** le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002), permettant au gouvernement d'établir des normes relatives à l'encadrement et à la possession de chiens et les pouvoirs des municipalités locales ;

**ATTENDU QUE** le 4 décembre 2019, le gouvernement du Québec a publié le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (décret 1162-2019), lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité d'East Hereford désire régler les animaux sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre public, de bien-être général et de sécurité de leur population ;

- ATTENDU QUE** le règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière ;
- ATTENDU QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière ;
- ATTENDU QU'** afin de conserver cette uniformisation, les municipalités ne devraient pas amender les articles du présent règlement sans concertation préalable de l'ensemble de celles-ci, soient :
- Article 2.3.1 Chien laissé seul*  
*Article 2.3.9 Contention*  
*Article 2.3.10 Collier*  
*Article 2.3.11 Muselière*  
*Article 2.3.12 Transport d'animaux*  
*Article 2.4.1 Normes de garde d'un animal*  
*Article 2.4.2 Animal errant*  
*Article 2.4.4 Animal tenu en laisse à l'extérieur des limites de son terrain*  
*Article 2.4.5 Animal gênant le passage des gens*  
*Article 2.4.6 Transport d'un animal*  
*Article 2.4.7 Gardien d'âge mineur*  
*Article 3.12 Événement*  
*Article 3.16 Nuisances particulières causées par les chiens*
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné le 1<sup>er</sup> février 2021 ;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;
- ATTENDU QUE** ce règlement était disponible pour consultation, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;
- ATTENDU QUE** des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) ;
- ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet dudit règlement et sa portée, séance tenante ;

**Résolution 21-03-45**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
 appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## 6. TECQ

### 6.1 **Acceptation de la programmation de voirie pour la TECQ 2019-2023**

La directrice générale dépose le document qui confirme l'acceptation de la programmation des travaux de voirie de la rue Saint-Henri et le chemin des Côtes provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 6.2 **Offre de service de l'entreprise EXP**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit se prévaloir d'un chargé de projet pour les travaux de voirie de la programmation de la TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise EXP pour le projet de voirie;

#### **Résolution 21-03-46**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**D'accepter** l'offre de service de l'entreprise EXP au montant maximum de 9 800 \$ taxes non incluses, qui prendra en charge à titre de consultant les éléments suivants :

- Plans et devis et assistance technique pendant la construction;
- Travaux de voirie 2021 rue Saint-Henri et chemin des Côtes;
- Travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6.3 **Financement temporaire Desjardins**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'East Hereford doit exécuter des travaux routiers en 2021, lesquels ont été autorisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et défrayés par la contribution du Gouvernement du Québec 2019-2023(TECQ);

**ATTENDU QUE** les versements de la TECQ 2019-2023 pour la programmation en cours sont attendus uniquement en mars 2022 et peut-être 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal devra à une séance ultérieure adopté un règlement d'emprunt intitulé Règlement numéro 300-21 décrétant des travaux de voirie sur la rue Saint-Henri et chemin des Côtes et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;

#### **Résolution 21-03-47**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**De** demander à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie (Desjardins Entreprise-Estrie) un financement temporaire de 300 000\$;

**De** s'engager à acquitter les frais d'ouverture de dossier ainsi que tous les autres frais reliés à cette demande;

D'autoriser le maire Benoit Lavoie et la secrétaire-trésorière Marie-Ève Breton à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande de financement temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**ATTENDU QUE** l'année 2021 correspond à la troisième année du rôle triennal;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de moins de 5 000 habitants de reconduire intégralement un rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans;

**ATTENDU QUE** le prochain rôle triennal (2022-2023-2024) de la municipalité sera basé sur le marché de l'année 2020;

**Résolution 21-03-48**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**De ne pas reconduire intégralement le rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉPARATION DU TERRAIN DE TENNIS**

**ATTENDU QUE** l'entretien du terrain de tennis doit être effectué;

**ATTENDU QU'** une soumission a été demandée à l'entreprise Revêtements tennis sud-ouest inc. ;

**ATTENDU QUE** l'évaluation de la soumission est de 12 700 \$ plus les taxes pour :

- Réparation des fissures;
- Nettoyage au jet d'air;
- Pose de couches de resurfaçeur;
- Pose de couches de couleurs et;
- Traçage des lignes de jeux;

**ATTENDU QUE** cette somme est non-négligeable;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention devra être faite pour aller chercher des fonds suffisant pour faire faire les travaux;

**Résolution 21-03-49**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'autoriser la secrétaire-trésorière à demander une subvention pour faire l'entretien du terrain de tennis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA CANTINE**

**ATTENDU QUE** la cantine le Baumier sera en fonction dès le mois de mai prochain;

**ATTENDU QUE** la demande pour faire la vente d'alcool a été demandée à la Municipalité;

**Résolution 21-03-50**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**D'autoriser** la cantine le Baumier à faire la vente d'alcool sous condition de l'obtention du permis d'alcool émis pas la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QU'** à la suite des élections de monsieur Benoît Lavoie au poste de maire, le poste de maire suppléant est maintenant vacant;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal doivent désigner entre eux le candidat au poste de maire suppléant;

**Résolution 21-03-51**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

**Que** le conseil municipal désigne monsieur Normand Roy au poste de maire suppléant jusqu'à l'élection en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. APPEL D'OFFRE**

**11.1 Dégel 2021-2024**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement des chemins municipaux vient à échéance pour l'année 2020-2021;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire ouvrir l'appel d'offre public d'ici la fin du mois de mars;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offre public sera pour les années 2021-2022/2022-2023/2023/2024;

**Résolution 21-03-51**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**D'autoriser** la directrice générale à ouvrir l'appel d'offre public pour le déneigement des chemins municipaux pour la période 2021-2022/2022-2023/2023-24 d'ici la fin mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11.2 Entretien des pelouses**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandée des soumissions gré à gré pour l'entretien des terrains municipaux pour la saison estivale 2021-2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Entretien Roger Lanctôt;

**Résolution 21-03-52**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la soumission pour l'entretien des terrains municipaux de l'entreprise Entretien Roger Lanctôt pour les saisons estivales 2021 et 2022 au montant total de 68 223, 99 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIER**

**ATTENDU QUE** le fauchage des abords routier devra être effectués pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** des soumissions seront demandées;

**Résolution 21-03-53**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour le fauchage des abords routier pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. CONCIERGERIE ÉCOLE SAINT-PIE-X**

**ATTENDU QUE** madame Fallone Tremblay a remis sa démission comme concierge de l'école Saint-Pie-X;

**ATTENDU QUE** le directeur de l'école, Monsieur Yannick Roberge, a dû procéder à l'embauche d'un autre concierge;

**ATTENDU QUE** Monsieur Roberge a effectué des entrevues avec le responsable du département de l'entretien d'immeuble du Centre de Service Scolaire de Coaticook;

**ATTENDU QUE** que Monsieur Roberge recommande l'embauche de Monsieur François Longpré en tant que concierge à l'école Saint-Pie-X;

**Résolution 21-03-54**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff ,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

D'autoriser l'embauche de Monsieur François Longpré comme concierge à l'école Saint-Pie-X selon les conditions proposées dans le contrat entre le Centre de Service Scolaire de Coaticook et la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. STATIONNEMENT POUR LA VOIE DES PELLERINS**

**ATTENDU QUE** le comité de La Voie des pèlerins de la Vallée a demandé à la municipalité l'autorisation que des marcheurs puissent avoir un endroit pour stationner leurs voitures quand ils effectuent le parcours;

- ATTENDU QUE** les voitures autorisées auront une vignette à l'effigie de La voie des pèlerins de la Vallée;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit fournir si elle accepte, le cas échéant, une adresse civique pour indiquer le lieu autorisé;
- ATTENDU QUE** la fabrication et la gestion des vignettes seront faites par le comité;

**Résolution 21-03-54**

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser les marcheurs de La Voie des pèlerins de la Vallée ayant une vignette, de stationner au 46 rue de l'Église pendant la durée de leur randonnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. PAIEMENT DES COMPTES**

**15.1 Comptes payés**

- ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 34 417.91 \$ payés du 1 février au 4 mars 2021.

**Résolution 21-03-55**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 34 417.91 \$ payés du 1 février au 4 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15.2 Compte à payer**

- ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 19 648.02 \$ en date du 4 mars 2021.

**Résolution 21-03-53**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 19 648.02 \$ en date du 4 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

La directrice générale dépose au conseil municipal la mise en demeure de la Ville de Magog à l'attention des membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook concernant le non-renouvellement de l'entente intermunicipale.

## 17. **RAPPORTS :**

### 17.1 **Maire**

- Monsieur le maire fait un compte rendu de la réunion à la MRC de Coaticook.

### 17.2 **Conseillers**

- La conseillère, madame Anick-Nadia Gauthier Arbour fait un compte rendu des réunions auxquelles elle a assisté.
- La conseillère, madame Linda McDuff mentionne la fin du litige entre la Ville de Magog et la régie intermunicipale des déchets de Coaticook et fait un compte rendu des réunions auxquelles elle a assisté.

### 17.3 **Directrice générale**

La directrice générale fait un suivi sur des points discutés à la dernière séance. Madame Breton mentionne que la direction de la planification de la gestion des infrastructures du Ministère des Transports effectuera l'installation de nouveaux panneaux concernant les charges maximales sur le pont localisé sur le chemin de la Rivière à la suite d'une inspection d'évaluation. Les charges maximales seront maintenant les suivantes :

- 28 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur)
- 48 tonnes pour un camion semi-remorque
- 58 tonnes pour un train routier

#### 17.3.1 **Soumission toilettes**

**ATTENDU QUE** la municipalité fera la réservation de trois (3) toilettes chimiques pour mettre à la disposition des citoyens et des touristes cet été;

**ATTENDU QUE** deux toilettes seront disponibles à la cabane des loisirs et une autre à la halte routière entre le 15 mai et le 15 octobre 2021;

**ATTENDU QU'** une soumission a été demandé à Location Coaticook;

#### **Résolution 21-03-54**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**D'accepter** la soumission de Location Coaticook pour les trois toilettes chimiques du 15 mai au 15 octobre 2021.

## 21. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## 22. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

## 23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 07.

---

Benoit Lavoie, maire

---

Marie-Ève Breton, directrice  
générale et secrétaire-trésorière